

Assurance maladies graves : ÉquiVivre

Pour enfants



Sommaire du régime	<p>Si un régime ÉquiVivre^{MD} est en vigueur et que l'enfant assurée ou assuré reçoit le diagnostic d'une affection ou d'une maladie grave couverte et qu'il satisfait aux exigences relativement à cette affection, la cliente ou le client recevra un versement forfaitaire. Les parents peuvent utiliser les sommes reçues de la prestation pour aider à couvrir les dépenses afin de leur permettre de s'absenter du travail pour prendre soin d'un enfant malade, d'accéder à un traitement de rechange ou de s'assurer que les coûts associés à une maladie grave n'a pas d'incidence négative sur la sécurité financière de la famille.</p>
Marché cible	<ul style="list-style-type: none"> • les parents qui souhaitent être aux côtés de leur enfant pendant son traitement et son rétablissement tout en protégeant la sécurité financière de la famille
Affections couvertes	<p>L'assurance ÉquiVivre prévoit une couverture pour les 5 maladies d'enfance suivantes jusqu'à l'âge de 25 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • paralysie cérébrale • cardiopathie congénitale • fibrose kystique • dystrophie musculaire • diabète sucré de type 1 <p>Elle prévoit également une couverture des affections suivantes chez les adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lésion cérébrale acquise • chirurgie de l'aorte • anémie aplastique • méningite bactérienne • tumeur cérébrale bénigne • cécité • cancer • coma • pontage coronarien • surdit� • démence, y compris la maladie d'Alzheimer • crise cardiaque (infarctus du myocarde) • remplacement ou réparation d'une valvule cardiaque • insuffisance rénale • perte d'autonomie • perte de membres • perte de l'usage de la parole • défaillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe • greffe d'un organe vital • maladie du motoneurone • sclérose en plaques • infection à VIH contractée au travail • paralysie • maladie de Parkinson ou syndromes parkinsoniens atypiques • brûlures graves • accident vasculaire cérébral
Huit affections couvertes en vertu de la garantie de dépistage précoce	<p>La garantie de dépistage précoce prévoit le paiement du moins élevé des montants suivants : soit 15 % de la somme assurée ÉquiVivre ou 50 000 \$ suivant le diagnostic et la satisfaction à toutes les exigences de l'une des huit affections suivantes ne mettant pas la vie en danger. La prestation peut être versée une fois pour chaque affection.</p> <ul style="list-style-type: none"> • angioplastie coronarienne • cancer canalaire du sein • cancer précoce de la prostate • tumeurs stromales gastro-intestinales au stade 1 selon la classification de l'AJCC • tumeurs neuroendocrines de grade 1 • cancer de la thyroïde papillaire ou cancer de la thyroïde folliculaire au stade T1 • leucémie lymphoïde chronique (LLC) au stade 0 selon la classification de Rai • mélanome malin superficiel

